

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

CCTP N° F2025-1 TRANSITIONS PRO CENTRE VAL DE LOIRE

Pouvoir adjudicateur :

TRANSITIONS PRO CENTRE VAL DE LOIRE
931 rue de Bourges – 45060 Orléans cedex 2

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Emmanuel GEORGE – Président

Personnes responsables du suivi de l'appel d'offre :

Jean Marie BASTIANI et Cécile GONDE

Objet du marché :

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Mode de passation du marché :

Procédure formalisée

Date limite de remise des offres :

28 Novembre 2025 à 12h

Article 1^{er} : Le pouvoir adjudicateur

1.1. Siège social

Le siège social de TRANSITIONS PRO CENTRE VAL DE LOIRE est fixé au 931 rue de Bourges à 45060 Orléans.

1.2. Présentation

Transitions Pro Centre Val de Loire, anciennement Fongecif Centre Val de Loire créé en 1983, est une Association de la Loi 1901 dont le siège social est situé 931 rue de Bourges, 45060 Orléans, représenté par Mr Emmanuel GEORGE et Mme Véronique DE MAGY, en leurs qualités respectives de Président et de Vice-présidente, dûment habilités par décision du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2024.

Transitions Pro Val de Loire est dirigée par Mr Jean Marie BASTIANI en sa qualité de Directeur Général.

C'est un Organisme Paritaire piloté par des partenaires sociaux issus de tous les secteurs d'activité et représentant à égalité les employeurs et les salariés.

Transitions Pro Val de Loire s'inscrit dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, des mesures de l'accord national interprofessionnel constitutif des Commissions paritaires interprofessionnelles régionales du 19 mars 2019 qui respectent les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des orientations de l'Association nationale Certif Pro, à laquelle elle adhère.

1.3. Historique

Une réforme a été promulguée le 5 septembre 2018.

La loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » a entériné l'arrêt du CIF, instauré en 1971, et le remplace par le Compte Personnel de Formation de Transition Professionnelle (CPF Transition Professionnelle) à partir de 2019.

Cela a entraîné une évolution des missions qui sont toutes centrées autour d'un axe unique, la gestion des projets de transition professionnelle des salariés

Le 1^{er} février 2021 a été lancé le dispositif « Transitions Collectives ».

Pour les salariés dont l'emploi est fragilisé, « Transitions Collectives » propose un accompagnement pour se reconvertir vers des secteurs qui recrutent dans un même bassin d'emploi. Pendant toute la durée de la formation, le salarié conserve sa rémunération et son contrat de travail.

Ce dispositif prendra fin au 31 Décembre 2025.

À la suite de la réforme des retraites portée par la loi de 14 Avril 2023 de financement de la Sécurité Sociale, deux dispositifs FIPU et PUR ont été créés en 2024 pour tenir compte des conditions de travail des seniors exposés à des facteurs de risques professionnels.

Les salariés concernés peuvent donc bénéficier d'un projet de reconversion pour viser un métier non exposé à la pénibilité et à l'usure professionnelle.

Pour les entreprises, la démarche se fait en trois étapes :

- l'identification des métiers fragilisés dans un accord de type GEPP (Gestion des emplois et des parcours professionnels) ;
- l'information via le conseiller en évolution professionnelle (CEP) des salariés susceptibles d'être éligibles au parcours de formation ;
-
- le dépôt du dossier de « Transitions Collectives » auprès de l'AT-Pro via le site internet avec l'appui de l'Opérateur de compétences (Opco).

Enfin, Transitions pro Centre Val de Loire met en œuvre divers projets financés par le Conseil Régional, le Fonds Social Européen et la DREETS :

- Accompagnement des personnes en démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (projet EVA)
- Accompagnement des entreprises et de leurs salariés sur les problématiques de l'emploi sénior (projet Sénior+)

1.4. Objet social et missions

L'objet de Transitions Pro Centre Val de Loire est, notamment, d'assurer trois grandes missions :

- la gestion des projets de transition professionnelle des salariés (instruction des demandes de prise en charge des projets, décision quant à la réalisation et le financement des projets, examen et vérification du caractère réel et sérieux du projet, contrôle de la qualité des formations dispensées, paiement des frais résultant des actions de formation) ;
- l'analyse des besoins en emplois et en compétences sur le territoire se traduisant par la mission d'information du public sur les opérateurs CEP et le suivi de la mise en œuvre territoriale du CEP ;
- les certifications paritaires interprofessionnelles, ce qui inclut notamment le certificat CléA.

Ces dispositifs sont financés grâce à la contribution obligatoire pour la formation professionnelle des entreprises.

1.5. Champ de compétences

Transitions Pro Centre Val de Loire exerce les missions susvisées à l'égard de :

- l'ensemble des salariés, en matière de gestion des transitions professionnelles et d'analyse des besoins en emploi et en compétences ;
- l'ensemble des salariés, à l'exclusion de ceux relevant d'une branche professionnelle délégataire, des demandeurs d'emploi et, si la réglementation le permet, des jeunes sous statut scolaire dans la région Centre Val de Loire, concernant le certificat CléA ;
- tous les établissements et toutes les entreprises situés dans la région Centre Val de Loire, y compris ceux et celles du champ multi professionnel.
-

Article 2 : L'organisation juridique et administrative

2.2. Organisation juridique

Transitions Pro Centre Val de Loire est dirigé par un **Conseil d'Administration** qui définit la stratégie et les orientations politiques, il est représentatif du monde du paritarisme : un collège employeurs (10 membres titulaires, 5 membres suppléants), un collège salariés (10 membres titulaires, 5 membres suppléants).

Les administrateurs sont désignés pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Le Conseil d'Administration se réunit 5 fois par an et peut être convoqué en session extraordinaire.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un **Bureau** composé de 10 membres, il assure le suivi des affaires courantes de Transitions Pro et prépare les réunions du Conseil d'Administration, il se réunit une fois par mois.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres la Présidence.

La **Présidence** (Président et Vice-Président) a pour mission de préparer les instances statutaires du Transitions pro aux côtés du Directeur.

La **Commission financière** composée de la Présidence et des trésoriers est consultée en matière de trésorerie, gestion financière et budget pour les comptes annuels et les appels d'offre.

Les décisions de financement des demandes individuelles des salariés sont prises par trois **Commissions de 1^{ère} instance**. En cas de contestation d'une décision, les salariés ont la possibilité de former un recours, examiné par la **Commission de recours**.

Un jury CléA se réunit une fois par mois.

2.2. Organisation Administrative

Transitions Pro Centre Val de Loire se structure autour d'un Codir, pour faire face aux nouveaux enjeux de la réforme professionnelle.

- Direction Générale
- Pôle Instruction
- Pôle Expert
- Pôle Gestion

A fin 2024 Transitions Pro Centre Val de Loire compte 16 salariés.

Vos principaux interlocuteurs seront la Direction Générale et le pôle Financier pour l'élaboration des comptes annuels.

Article 3 : Situation réglementaire et comptable

3.1. Agrément

L'arrêté du 16 décembre 2019 porte agrément de la commission paritaire interprofessionnelle régionale nommée association Transitions Pro de la région Centre Val de Loire en application de l'article L.6323-17-6 à compter du 1^{er} janvier 2020.

3.2. Principes comptables

Les comptes annuels de Transitions Pro Centre Val de Loire ont été établis conformément aux prescriptions de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant homologation des règlements de l'Autorité des normes comptables n° 2019-03 du 5 juillet 2019 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France compétences.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Engagements à Financer de la Formation (EFF) sont constatés sous forme de charges à payer.

3.3. Convention d'Objectifs et de Moyens

Transitions Pro Centre Val de Loire est soumis à une Convention d'Objectifs et de Moyens, négociée avec la Direction Régionale de L'économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) sur une durée de 3 ans.

Celle-ci fixe des objectifs et des moyens permettant la mise en œuvre de la politique de formation définie par les partenaires sociaux, dans le respect d'une utilisation des fonds de la formation professionnelle conforme aux dispositions législatives et réglementaires.

Le 4 août 2022, Transitions Pro Centre Val de Loire a conclu avec l'État une nouvelle Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) sur la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Une revoyure annuelle est prévue dans ce contexte pour ajuster tant les objectifs que les moyens associés.

Article 4 : Système d'information

A compter d'Avril 2021, le logiciel Ordesoft est un système d'information commun à tous les Transitions Pro pour la partie métier.

Article 5 : L'activité financière

5.1. Ressources et Emplois

Les ressources de TRANSITIONS PRO Centre Val de Loire sont constituées :

- des fonds reçus de France compétences (principale ressource) ;
- des subventions (Agefiph, OPCO, AFDAS, FSE ...) ;
- des produits financiers (en diminution ces dernières années).

Les emplois de TRANSITIONS PRO Centre Val de Loire sont constitués :

- des décaissements (montants engagés pour financer les parcours décaissés sur plusieurs exercices) ;
- des frais de gestion ;
- des investissements.

5.2. Chiffres clés 2024



BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023
	Valeur	Amortissements	Valeur	Valeur
Immobilisations incorporelles	159 861,07	159 861,07	-	-
Immobilisations corporelles	1 770 156,43	1 340 018,10	430 138,33	248 956,35
Immobilisations financières	-	-	-	214,09
Total de l'actif immobilisé (I)	1 930 017,50	1 499 879,17	430 138,33	249 170,44
France Compétence	6 939 520,00		6 939 520,00	8 059 908,00
Créances sur autres subventions				
▫ Subventions Transitions Collectives	358 121,72		358 121,72	-
▫ Subventions & aides publiques à recevoir	132 471,92		132 471,92	61 070,19
▫ Créances et comptes rattachés au titre du PTP	30 447,76		30 447,76	35 800,76
Autres créances	139 483,26		139 483,26	134 224,63
Charges constatées d'avance	46 543,04		46 543,04	15 018,32
Disponibilités	5 911 344,06		5 911 344,06	7 849 087,27
Total de l'actif circulant (II)	13 557 931,76	-	13 557 931,76	16 155 109,17
TOTAL GENERAL (I+II)	15 487 949,26	1 499 879,17	13 988 070,09	16 404 279,61



BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF	2024	2023
Report à nouveau	704 671,92	(913 143,27)
Excédent ou déficit	(553 560,73)	1 617 815,19
Total des fonds propres (I)	151 111,19	704 671,92
Provisions pour risques	64 342,00	44 298,45
Provisions pour charges	648 778,33	609 955,42
Total des provisions (III)	713 120,33	654 253,87
Emprunt et dettes assimilées	-	-
France Compétences	-	-
Etat convention Transitions Collectives	2 480 548,89	2 479 479,66
Charges à payer pour engagements de financement de formation	10 072 961,31	11 981 671,63
Dettes fournisseurs	60 157,58	135 831,14
Dettes fiscales et sociales :		
▫ Dettes fiscales	87 715,27	66 515,42
▫ Dettes sociales	386 739,92	340 673,57
Autres dettes	35 716,00	41 182,40
Total des dettes (IV)	13 123 838,97	15 045 353,82
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	13 988 070,49	16 404 279,61

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2024

	2024	2023	Variation	%
Concours de France Compétences				
□ au titre des collectes légales	14 501 106,00	15 207 317,00	(706 211,00)	-4,64%
Contributions supplémentaires	-	3 530 020,00	(3 530 020,00)	-100,00%
Subventions de formation	882 035,84	191 424,38	690 611,46	360,78%
Utilisation des fonds dédiés	211 544,00	-	211 544,00	
Autres produits de formation		-	-	
□ Reprise de provisions	44 298,45	74 194,00	(29 895,55)	-40,29%
□ Autres produits	4,89	-	4,89	N/A
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	15 638 989,18	19 002 955,38	(3 363 966,20)	-17,70%
Charges de formation	14 491 957,59	15 850 532,27	(1 358 574,68)	-8,57%
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	173,90	31 443,01	(31 269,11)	-99,45%
Reports en fonds dédiés	211 544,00	-	211 544,00	N/A
Autres charges	6 893,07	-	6 893,07	N/A
TOTAL CHARGES DE FORMATION	14 710 568,56	15 881 975,28	(1 171 406,72)	-7,38%
TOTAL I RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION	928 420,62	3 120 980,10	(2 192 559,48)	-70,25%

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2024 (SUITE)

	2024	2023	Variation	%
Subvention de fonctionnement	155 704,60	119 648,21	36 056,39	30,14%
TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT	155 704,60	119 648,21	36 056,39	30,14%
Autres achats et charges externes	412 281,44	426 799,76	(14 518,32)	-3,40%
Impôts et taxes	109 302,61	98 872,27	10 430,34	10,55%
Charges de personnel Salaires et traitements				
□ Salaires et traitements	818 407,79	771 625,09	46 782,70	6,06%
□ Charges sociales	450 194,80	405 937,59	44 257,21	10,90%
Dotation aux amortissements et provisions				
□ Dotation aux amortissements et dépréciations	17 287,92	11 772,62	5 515,30	46,85%
□ Dotation aux provisions	38 822,91	82 078,35	(43 255,44)	-52,70%
Reports en fonds dédiés		-	-	N/A
Autres charges		-	-	N/A
TOTAL CHARGES LIES AU FONCTIONNEMENT	1 846 297,47	1 797 085,68	49 211,79	2,74%
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(1 690 592,87)	(1 677 437,47)	(13 155,40)	0,78%
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	(762 172,25)	1 443 542,63	(2 205 714,88)	-152,80%
PRODUITS FINANCIERS	262 961,48	214 393,45	48 568,03	22,65%
CHARGES FINANCIERES		653,13	(653,13)	-100,00%
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	262 961,48	213 740,32	49 221,16	23,03%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	714,59	(714,59)	-100,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	215,96	20,35	195,61	961,23%
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(215,96)	694,24	(910,20)	-131,11%
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)	54 134,00	40 162,00	13 972,00	34,79%
EXCEDENT ou DEFICIT (III + IV + V - VI)	(553 560,73)	1 617 815,19	(2 171 375,92)	-134,22%

5.3. Trésorerie

Nous collaborons avec un seul établissement bancaire la Caisse D'Epargne Loire Centre, 12 rue de Maison Rouge à 45140 Saint Jean De La Ruelle.

5.4. Logiciels financiers et de gestion

La comptabilité est gérée par notre logiciel SAGE COMPTA.

Nos immobilisations sont gérées par le logiciel SAGE IMMOS.

Les virements de nos frais généraux sont gérés par le logiciel SAGE MOYENS DE PAIEMENTS.

La paye des salariés de Transitions Pro Centre Val de Loire ainsi que la paye des stagiaires de la formation professionnelle sont gérées en interne avec le logiciel SAGE PAIES.

Article 6 : Objet du marché – dispositions générales

6-1. Objet du marché : Commissariat aux comptes

Le présent marché a pour objet le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Conformément à la législation, le Commissaire aux Comptes est nommé pour 6 ans,

Le Cabinet KPMG a été notre Commissaire aux Comptes pour les exercices de 2020 à 2025.

Le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2025 doit donc nommer un nouveau Commissaire aux Comptes à compter de l'exercice 2026.

Les travaux doivent être conduits selon les normes d'exercice professionnel.

6-2. Etendue de la mission

Cette mission comprend :

- l'audit des comptes annuels selon les règles et principes comptables français ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi ;
- les diligences spécifiques permettant d'émettre, le cas échéant, les autres rapports prévus par les textes légaux et réglementaires.

Les missions portent sur les comptes des exercices 2026 à 2031.

Des missions exceptionnelles peuvent être programmées, telles que des audits spécifiques, attestations diverses, appels à projets, ou d'autres missions particulières.

6-3. Organisation de la mission

Chaque année, préalablement au démarrage des travaux, le commissaire aux comptes établit une lettre qui précise les termes de leur mission pour l'année à venir et qui comporte notamment le programmes de travail, la liste des documents devant être mis à leur disposition, la composition de l'équipe.

Préalablement à chaque intervention, un calendrier sera établi entre les commissaires aux comptes et Transitions Pro Centre Val de Loire.

6-4. Rapports émis

Le commissaire aux comptes établit les différents rapports, lettres, attestations, notes prévues par la loi ou découlant de leur mission. Le respect des délais de remise préalablement fixé est impératif.

6-5. Répartition en lots

Néant

6-7. Durée du marché

Le marché sera conclu pour une durée de 6 ans.

Article 7 : Délais de réalisation

Le candidat choisi et retenu par le pouvoir adjudicateur devra être opérationnel pour la mission de commissariat aux comptes de l'exercice comptable 2026.

Article 8 : Les conditions de réponse à l'appel d'offre

Le marché sera attribué à un titulaire selon une procédure formalisée.

Les conditions de réponse des candidats à l'appel d'offre sont décrites dans le règlement de la consultation.

Article 9 : Note méthodologique de l'intervention du candidat

Les offres envoyées doivent obligatoirement contenir les informations suivantes :

Afin d'apprécier votre aptitude à mettre en œuvre les missions qui vous seront confiées, pouvez-vous nous détailler les points suivants :

- Présentation du Cabinet : effectifs, associés, domaine d'intervention, implantation géographique, missions dans la formation professionnelle ;
- Connaissance des spécificités des systèmes comptables et d'information des Transitions Pro et de la formation professionnelle et votre apport pour les équipes du Transitions Pro ;
- Modalités d'intervention : phases d'intervention sur un exercice comptable, phase intérimaire, phase de pré-final et phase finale avec présentation d'un programme d'organisation ;
- Présentation de votre approche méthodologique : quels sont les thèmes, axes que vous jugerez prioritaires dans le cadre de vos travaux ;
- Composition de l'équipe d'intervention, descriptif de l'équipe dédiée sur le dossier Transitions Pro Centre Val de Loire et disponibilité des collaborateurs ;
- Appréciation du budget temps et honoraires : détail précis du nombre d'heures et du montant par domaine d'activité contrôlé ;
- Documents de synthèse : documents remis suite à votre mission, rapports, observations... ;
- Missions exceptionnelles : Audits spécifiques, attestations diverses, appels à projets, autres missions.

Article 10 : Prix du marché

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents à la prestation de services.

Ils sont indiqués dans le marché HT et TTC.

Le bordereau de prix du candidat portera sur la mission annuelle de commissariat aux comptes et sur les missions exceptionnelles qui seront appréciées pour un volume d'heures par an.

Article 11 : Mode de règlement

Le point de départ du délai de paiement de 45 jours est constitué par la date de réception des factures.

Les factures datées seront établies en un original et une copie portant, outre les mentions légales et réglementaires, les indications suivantes:

- Le nom et l'adresse du titulaire du marché ;
- Le numéro de compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement ;
- La référence du marché ainsi que le numéro
- La fourniture livrée ou le service effectuée ;
- Le montant hors taxe de la fourniture ;
- Le taux et le montant de la TVA ;
- Le montant TTC de la facture ;
- La date de facturation.
-

Article 12 : Sécurité et conservation des documents

Le titulaire du marché est responsable de la sécurité des documents qui lui sont confiés.

A ce titre, il doit prendre toutes dispositions permettant notamment d'assurer la sécurité contre le risque incendie, les éventuels risques naturels/technologiques, et la sûreté du site de stockage.

Il lui appartient d'informer immédiatement TRANSITIONS PRO Centre Val de Loire de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer.

Fait à Orléans

Le 5 Novembre 2025



TRANSITIONS PRO Centre Val de Loire

M. Emmanuel GEORGE
Président